

## PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ACHAT DE MODULE DE JEUX INCLUSIF

(Permettre aux personnes vivant avec un handicap de s'amuser au parc)



Date limite pour  
déposer votre  
demande  
**26 novembre 2021,**  
**16H00**  
via le formulaire  
en ligne



## **DESCRIPTION DU PROGRAMME**

Ce programme de financement vise l'achat de module de jeu inclusif afin de permettre aux personnes vivants avec un handicap de pouvoir s'amuser au parc, par l'entremise d'une aide financière d'un maximum de 75 % de la facture avant taxes jusqu'à un maximum de 9 000 \$, et ce, dans le but d'encourager les municipalités, les centres de services scolaires, les écoles et les organismes à but non lucratif d'améliorer la diversité des jeux inclusifs.

### **1. OBJECTIFS**

- Permettre à tous les enfants de socialiser, d'interagir et de se développer tout en s'amusant.
- Renforcer les aptitudes, les interactions et la participation sociales de tous.
- Aider l'enfant dans son développement physique, cognitif, communicatif, social/émotionnel et sensoriel.

### **2. ORGANISMES ADMISSIBLES**

- Les municipalités, les villes et les MRC en Mauricie;
- Les établissements d'enseignement publics et privés Mauricie;
- Les centres de services scolaires de la Mauricie ;
- Les organismes autochtones de la Mauricie;
- Les organismes à but non lucratif<sup>1</sup>

### **3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU PROJET**

- Viser l'achat de module de jeu inclusif;
- L'acquisition doit être réalisée pendant l'année financière pour laquelle l'aide financière a été octroyée généralement entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mars.

### **4. DÉPENSES ADMISSIBLES**

- L'utilisation de cette aide financière est exclusivement à l'achat de module de jeu inclusif ou l'ajout d'une pièce au module de jeu déjà existant (exemples: glissoire, balançoire, barre au sol ou autres).
- L'aide financière sera versée à l'organisme sur présentation de la preuve d'achat respectant les délais.

---

1. L'organisme doit posséder un numéro d'entreprise du Québec (NEQ) au Registraire des entreprises du Québec

## 5. PROJETS ET DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les dépenses du module de jeux inclusif ne soient pas engagées avant la date de l'approbation du versement de l'aide financière ;
- Les frais de livraison sont assumés par les organismes qui bénéficient du module de jeux inclusif ;
- L'installation du module de jeu;
- Le réaménagement physique d'un module de jeu, sauf pour l'ajout d'une pièce « inclusive » au module de jeu déjà existant;
- Les taxes.

Vous devez remplir le formulaire en [suivant le lien](#), avant le vendredi 26 novembre 2021, avant 16H00.

Si vous avez des questions sur le type de module de jeux inclusif admissible ou non admissible, veuillez communiquer par courriel à [helene.houde@urlsmauricie.com](mailto:helene.houde@urlsmauricie.com) ou par téléphone au 819-691-3075 # 6538 Il nous fera plaisir de vous renseigner ou de vous aider dans votre recherche du module de jeux inclusif.

Note : Ce Programme d'aide financière a été adopté par le Conseil d'administration de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie, le 6 octobre 2021.